

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES
dont les enfants sont scolarisés dans une école
élémentaire ou primaire publique du Puy-de-Dôme
pour l'entrée en 6^{ème} dans un collège public du Puy-de-Dôme
Rentrée scolaire 2026

Madame, Monsieur,

Votre enfant va poursuivre sa scolarité au collège à la rentrée scolaire de septembre 2026.

Comment se décide l'admission de votre enfant en 6^{ème} ? Quelles formalités devez-vous accomplir pour inscrire votre enfant au collège ? Vous trouverez ci-dessous les informations essentielles pour vous aider dans votre démarche.

♦ **Qui décide qu'un élève est admis en 6^{ème} ?**

C'est le conseil des maîtres de cycle 3 de l'école primaire où est scolarisé votre enfant qui prononce le passage de CM2 en 6^{ème}.

Lorsque vous aurez connaissance de la décision de ce conseil des maîtres et si vous la contestez, il vous appartiendra de rencontrer l'enseignant de la classe fréquentée par votre enfant.

Si vous n'êtes toujours pas d'accord avec la décision du conseil des maîtres, vous avez la possibilité de présenter un recours auprès de la commission départementale d'appel **jusqu'au 29 mai 2026 dernier délai**.

♦ **Dans quel collège votre enfant sera-t-il inscrit ?**

Les élèves admis en classe de 6^{ème} sont réglementairement affectés dans le collège de leur secteur, **défini par l'adresse de résidence de l'élève et de ses responsables légaux à la rentrée 2026** et non par l'école fréquentée ou le lieu d'exercice professionnel des parents. Si l'élève réside alternativement chez ses deux parents séparés (cas exclusif de la garde alternée), l'élève sera inscrit selon le choix de la famille dans l'un ou l'autre des deux collèges de secteur. **Il appartient donc aux deux parents de se mettre d'accord sur le collège de secteur demandé.**

Je vous précise que tout changement de domicile entraînant un changement de collège de secteur doit être signalé au Directeur d'école. Un justificatif (facture EDF, quittance de loyer, etc.) à l'adresse de l'un des représentants légaux sera fourni.

La procédure d'affectation en 6^{ème} est informatisée grâce au logiciel de gestion AFFELNET 6^{ème}.

Dans un premier temps, le Directeur de l'école mettra à jour les données administratives de votre enfant à partir de la fiche de liaison AFFELNET **volet 1** que vous pouvez corriger si nécessaire. Le volet 1 doit être retourné au Directeur d'école **pour le 13 mars 2026 dernier délai**.

Dans un deuxième temps, le Directeur de l'école vous adressera la fiche de liaison AFFELNET **volet 2** sur laquelle sera indiqué le collège du secteur correspondant au domicile déclaré de l'élève et de sa famille. Ce document vous permettra, si vous le souhaitez, d'émettre un vœu de changement de secteur (demande de dérogation). Le volet 2 doit être retourné au Directeur de l'école **pour le 24 avril 2026 au plus tard**.

Attention : l'indication d'une seconde langue vivante ne sera précisée que **pour les seuls élèves** qui sollicitent une section bilangue en 6^{ème}.

◊ Assouplissement de la carte scolaire

Sur délégation de Monsieur le Recteur d'académie, il appartient à Monsieur l'Inspecteur d'académie d'accorder les dérogations à la carte scolaire lorsque le collège demandé dispose de places vacantes après inscription des élèves résidant dans la zone normale de desserte du collège. Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de places disponibles, celles-ci sont classées selon un ordre de priorité qui est arrêté par décision ministérielle. Les demandes de dérogation seront donc examinées en fonction des capacités d'accueil du collège sollicité, et selon l'ordre des priorités rappelé dans le tableau ci-dessous :

Liste des motifs de demande de changement de collège de secteur par dérogation

MOTIF DE LA DEMANDE	PIECE(S) JUSTIFICATIVE(S) à joindre impérativement à cette demande
1) Elève en situation d'handicap	Notification de la MDPH adressée sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN
2) Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Certificat du médecin scolaire ou du médecin de ville adressé sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN
3) Elève susceptible de devenir boursier en collège (motif social) *	Copie du dernier avis d'imposition sur le revenu (année 2025 sur les revenus de l'année 2024)
4) Elève dont un frère ou une sœur sera encore scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée 2026	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2025/2026 dans le collège sollicité (dans une classe autre que la 3 ^{ème})
5) Elève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité	Justificatif du domicile (taxe d'habitation, bail locatif, facture EDF, etc.) uniquement en cas de changement de domicile
6) Elève demandant à suivre un parcours scolaire particulier (PSP) : Attention : toute demande de PSP doit faire l'objet d'une demande de dérogation y compris si le collège demandé correspond au collège de secteur.	
6-1 Section sportive scolaire	Demande de dérogation (annexe A)
6-2 Section internationale	Demande de dérogation (annexe A)
6-3 Classe à horaires aménagés musique/danse/théâtre	Demande de dérogation (annexe A)
6-4 Section bilangue	Demande d'affectation en section bilangue (annexe B)
7) Autres motifs :	
7-1 Internat	Demande de dérogation (annexe A)
7-2 Autres motifs : convenance personnelle	Lettre de motivation (facultatif)

* Le fait de déroger un élève au titre du critère « boursier » n'engage en aucun cas le chef d'établissement qui pilote la procédure des bourses en début de chaque année scolaire.

J'attire également votre attention sur le fait que l'octroi d'une dérogation n'ouvre pas obligatoirement droit au bénéfice d'une subvention pour les transports scolaires.

Toute demande de dérogation devra être accompagnée des pièces justificatives correspondantes.

ATTENTION : votre demande de dérogation au secteur scolaire, accompagnée du volet 2 et le cas échéant des pièces justificatives, doit être retournée au Directeur de l'école où votre enfant est scolarisé **pour le 24 avril 2026**, délai de rigueur.

Vous serez avisés de l'affectation de votre enfant par le Directeur de l'école et par le chef d'établissement du collège obtenu à compter du 22 juin 2026. Pour compléter votre information, divers documents sont à votre disposition sur le site internet de la DSDEN du Puy-de-Dôme :

<https://www.ac-clermont.fr/affectation-au-college-dans-le-puy-de-dome-123274>

LISTE DES SECTIONS SPÉCIFIQUES DANS LES COLLÈGES DU PUY-DE-DÔME

RENTRÉE SCOLAIRE 2026

(à titre indicatif : la liste actualisée est consultable sur le site internet de la DSDEN)

1 : SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

→ note d'information

La section sportive scolaire doit permettre la valorisation de l'engagement sportif de l'élève et susciter son appétence scolaire dans le développement de compétences d'autonomie et de citoyenneté.

La décision d'affectation appartient exclusivement à Monsieur l'Inspecteur d'académie. Le choix des élèves affectés en section sportive se fait en fonction des résultats scolaires et des tests organisés si nécessaire en avril/mai par les enseignants responsables de la section (**se renseigner auprès de l'établissement concerné**).

Attention : la réussite aux tests n'entraîne pas obligatoirement l'accord de la dérogation qui ne peut être accordée que dans la limite des capacités d'accueil du collège sollicité. Il convient de rappeler que l'entrée dans cette section implique un investissement réel de la part des candidats.

→ liste des sections sportives scolaires

VILLE	COLLÈGE	DISCIPLINE	RECRUTEMENT
BEAUMONT	Molière	NATATION DE COURSE MIXTE ET SPORT PARTAGÉ TFV (en attente décision fermeture R2026)	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
BEAUMONT	Molière	BASKETBALL MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
BESSE	Du Pavin	SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE SKI	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
BESSE	Du Pavin	JUDO MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
BESSE	Du Pavin	VTT MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
CEYRAT	Henri Pourrat	FOOTBALL MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
CHATEL-GUYON	Champclaux	HANDBALL MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
CLERMONT-FERRAND	RÉSEAU <u>CLERMONT PLAINE</u> : Albert Camus et Gérard Philipe	FOOTBALL MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
COURNON-D'Auvergne	RÉSEAU <u>COURNON</u> : La Ribeyre et Marc Bloch	FOOTBALL MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
COURNON-D'Auvergne	RÉSEAU <u>COURNON</u> : La Ribeyre et Marc Bloch	BASKETBALL MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
ISSOIRE	Les Prés	FOOTBALL MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
ISSOIRE	Les Prés	HANDBALL MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
ISSOIRE	De Verrière	RUGBY MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
ISSOIRE	De Verrière	MULTISPORTS	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
LES MARTRES-DE-VEYRE	Jean Rostand	FOOTBALL MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
PONT-DU-CHATEAU	Mortaix	BADMINTON	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
RIOM	Jean Vilar	VOLLEY-BALL MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
RIOM	Jean Vilar	TENNIS MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
RIOM	Michel de l'Hospital	TIR A L'ARC MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
RIOM	Pierre Mendès-France	ESCALADE MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
RIOM	Pierre Mendès-France	BADMINTON MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
ROCHEFORT-MONTAGNE	Evolution section en RÉSEAU : Rochefort-Montagne et Pontgibaud	RUGBY MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
THIERS	Antoine Audembron	FOOTBALL MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}
THIERS	Antoine Audembron	NATATION COURSE ET NATATION SYNCHRONISÉE MIXTE	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème}

2 : SECTIONS INTERNATIONALES

→ note d'information

Les sections internationales anglophones et chinoises permettent :

- à de jeunes anglophones ou chinois séjournant en France de maîtriser la langue et la culture française ;
- à de jeunes francophones de devenir bilingues et biculturels pour prétendre à une formation supérieure dans un cadre international soit en anglais soit en chinois.

Les élèves en section internationale anglophone reçoivent 7 heures d'enseignement en anglais dont 1h à 2h en histoire-géographie, en langue et littérature anglaise.

Les élèves en section internationale chinoise reçoivent 7h30 de chinois dont 1h30 à 2h d'enseignement en mathématiques et 3h en langue et littérature chinoise.

Le choix des élèves affectés en section internationale s'effectue par tests et entretien au sein de l'établissement où existe cette section. Les élèves retenus passeront le Diplôme National du Brevet option internationale.

Pour la section internationale chinoise : accès possible de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour les élèves parlant chinois et pour des débutants.

La décision d'affectation appartient exclusivement à Monsieur l'Inspecteur d'académie.

→ liste des sections internationales

VILLE	COLLEGE	LANGUE	RECRUTEMENT
CLERMONT-FERRAND	La Charme	Anglais	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
CLERMONT-FERRAND	Jeanne d'Arc	Anglais	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
CLERMONT-FERRAND	Jeanne d'Arc	Chinois	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}

3 : CLASSES A HORAIRES AMENAGES

→ note d'information

La circulaire n° 2002-165 du 02/08/2002 précise les conditions d'admission et de fonctionnement de ces classes.

Elles offrent à des élèves motivés par les activités de musique, de danse ou de théâtre la possibilité de recevoir, en complément de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans ce domaine accompagnée d'évaluations régulières.

Ces classes doivent apparaître comme des vecteurs pédagogiques originaux portant des préoccupations éducatives au bénéfice de la réussite de tous les élèves de l'établissement, favorisant l'interdisciplinarité. Il s'agit, dans le même temps, de développer la vie culturelle de l'établissement.

La décision d'affectation appartient exclusivement à Monsieur l'Inspecteur d'académie. Il réunira à cet effet une commission qui s'assurera de la motivation et des capacités des candidats. La diversité des parcours individuels antérieurs sera prise en compte :

- élèves issus de CHAM/CHAD/CHAT primaire ;
- élèves issus d'école de musique, de danse, de théâtre n'ayant pas suivi de cursus CHAM/CHAD/CHAT à l'école ;
- élèves ayant exclusivement profité des enseignements artistiques dans le cadre de la formation générale obligatoire à l'école.

→ **liste des classes à horaires aménagés musique (CHAM)**

VILLE	COLLEGE	RECRUTEMENT
BOURG-LASTIC	Willy Mabrut	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
CLERMONT-FERRAND	Jeanne d'Arc	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
THIERS	Audembron	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}

Joindre éventuellement tout document attestant d'une pratique musicale ou de danse.

NB modalités pour la CHAM Jeanne d'Arc de Clermont-Ferrand : les tests de pratique instrumentale et de formation musicale auront lieu au Conservatoire de Clermont-Ferrand. Un dossier d'inscription aux tests doit être retiré au Conservatoire de Clermont-Ferrand.

En savoir plus : <https://www.clermontmetropole.eu/bouger-se-divertir/le-dynamisme-culturel/conservatoire-emmanuel-chabrier/inscription-et-admission/>

→ **liste des classes à horaires aménagés danse (CHAD)**

VILLE	COLLEGE	RECRUTEMENT
CLERMONT-FERRAND	Jeanne d'Arc	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}
THIERS	Audembron	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}

Joindre éventuellement tout document attestant d'une pratique musicale ou de danse.

NB : modalités pour la CHAD Jeanne d'Arc de Clermont-Ferrand : les tests de pratique de danse auront lieu au Conservatoire de Clermont-Ferrand. Un dossier d'inscription aux tests doit être retiré au Conservatoire de Clermont-Ferrand.

En savoir plus : <https://www.clermontmetropole.eu/bouger-se-divertir/le-dynamisme-culturel/conservatoire-emmanuel-chabrier/inscription-et-admission/>

→ **liste des classes à horaires aménagés théâtre (CHAT)**

VILLE	COLLEGE	RECRUTEMENT
LA TOUR D'Auvergne	Sancy Artense	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}

4: INTERNATS

→ **note d'information**

L'admission à l'internat n'est soumise à aucun critère particulier. L'objectif est de permettre la poursuite de la scolarité dans un environnement favorable aux études. Le choix éducatif qui conduit un jeune collégien à l'internat doit être entendu comme un choix positif, quelle qu'en soit l'origine : désir de suivre sa scolarité dans des conditions de travail favorables, nécessité de trouver ou de retrouver un cadre de vie et de travail stable, difficulté familiale ou sociale rendant souhaitable un éloignement momentané, etc.

L'internat est bien plus qu'une solution d'hébergement. Il s'agit d'assurer la réussite scolaire et éducative pour tous les élèves qui y sont accueillis. Ce choix doit impliquer le jeune lui-même.

La décision d'affectation appartient exclusivement à Monsieur l'Inspecteur d'académie.

→ **liste des internats**

VILLE	COLLEGE	RECRUTEMENT	MIXITE
BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	Du Pavin	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles
COURPIERE	Bellime	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles
OLLIERGUES	Alexandre Varenne	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles
ROCHEFORT-MONTAGNE	Gordon Bennett	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles
SAINT-DIER-D'Auvergne	François Villon	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles
SAINT-GERMAIN-L'HERM	Gaspard des Montagnes	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles
TOUR-D'Auvergne (LA)	Sancy-Artense	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	Garçons - Filles

Vous devrez prendre rendez-vous avec le chef d'établissement du collège demandé qui vous recevra avant le 29 mai 2026.

5 : OFFRE DE FORMATION EN LANGUES VIVANTES

Langues vivantes proposées en 6^{ème} dans les collèges du Puy-de-Dôme dont la bilangue.

COLLEGES	BILANGUE				LANGUE VIVANTE 1	
Nom	Anglais / Allemand	Anglais / Espagnol	Anglais / Italien	Anglais / Portugais	Allemand	Anglais
Denis Diderot - AIGUEPERSE	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Jules Romains - AMBERT	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Jean-Auguste Senèze - ARLANC	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Irène et Frédéric Joliot-Curie - AUBIERE	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Molière - BEAUMONT	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Du Pavin - BESSE-ET-ST-ANASTAISE	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Du Beffroi - BILLOM	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Willy Mabrut - BOURG-LASTIC	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Jules Ferry - BRASSAC-LES-MINES	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Henri Pourrat - CEYRAT	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Teilhard de Chardin - CHAMALIERES	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Antoine Grimoald Monnet - CHAMPEIX	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Champclaux - CHATEL-GUYON	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Blaise Pascal - CLERMONT-FERRAND	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Jeanne d'Arc - CLERMONT-FERRAND	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Charles Baudelaire - CLERMONT-FERRAND	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Lucie Aubrac - CLERMONT-FERRAND	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Albert Camus - CLERMONT-FERRAND	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
La Charme - CLERMONT-FERRAND	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Gérard Philipe - CLERMONT-FERRAND	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Roger Quilliot - CLERMONT-FERRAND	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
La Ribeyre - COURNON-D'Auvergne	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui
Marc Bloch - COURNON-D'Auvergne	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Bellime - COURPIERE	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Lucien Gachon - CUNLHAT	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Anatole France - GERZAT	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui
Les Prés - ISSOIRE	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
De Verrière - ISSOIRE	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Antoine de Saint-Exupéry - LEMPDES	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Georges Onslow - LEZOUX	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
René Cassin - MANZAT	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Louise Michel - MARINGUES	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Sancy-Artense - LA TOUR-D'Auvergne	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
LES ANCIZES-COMPS	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Jean Rostand - LES MARTRES-DE-VEYRE	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
La Durolle - LA MONNERIE-LE-MONTEL	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Marcel Bony- MURAT-LE-QUAIRE	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Alexandre Varenne - OLLIERGUES	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Nestor Perret - PIONSAT	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Pierre Gironnet - PONTAUMUR	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Mortaix - PONT-DU-CHATEAU	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Anna Garcin-Mayade - PONTGIBAUD	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Condorcet - PUY-GUILLAUME	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Jean Vilar - RIOM	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Michel de L'Hospital - RIOM	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Pierre Mendès-France - RIOM	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Gordon Bennett - ROCHFORT-MONTAGNE	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Val d'Ance - SAINT-ANTHEME	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
François Villon - SAINT-DIER-D'Auvergne	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Alexandre Varenne - SAINT-ELOY-LES-MINES	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
De Liziniat - SAINT-GERMAIN-LEMBRON	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Gaspard des Montagnes - SAINT-GERMAIN-L'HERM	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Baptiste Bascoulergue - SAINT-GERVAIS-D'Auvergne	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Audembron - THIERS	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
De La Comté-Henri Bertrand - VIC-LE-COMTE	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Victor Hugo - VOLVIC	Non	Non	Non	Non	Non	Oui